



DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
MAIRIE de DINGSHEIM
- 67370 -

Procès-verbal du 4 novembre 2024 à 19h30

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance
2. Adoption du compte rendu de la séance du 8 octobre 2024
3. Autorisations budgétaires de fin d'année
4. Lancement de la concertation de la Modification n°2 du PLUi
5. Accès à la zone artisanale à Griesheim
6. ZFE – modification du calendrier
7. Compte rendu des commissions :
 - a. Cadre de vie, solidarité – Organisation du repas des aînés - Cérémonie du 11 Novembre
 - b. Communication
 - c. Urbanisme et économie
 - d. Voirie
 - e. Citoyenneté, jeunesse et environnement
8. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes
9. Divers
 - a. Agenda

Liste des délibérations adoptées :

Membres présents : 13 - Procurations : 2 - Absent : - Nombre de votants : 15

Point à l'ordre du jour	Délib. 2024 N°	Matière de l'acte	Titre	Vote
4	19	URBANISME	Modification N°2 PLUi -	Unanimité
6	18	ENVIRONNEMENT	ZFE – Modification de l'arrêté initial	Unanimité

Procès-verbal du 4 novembre 2024 à 19h30

Présidence : Le maire, Gaston BURGER

Secrétaire de séance : Brice Schobel, conseiller municipal

Membres présents : 13

Gaston Burger, Andrée Briffoteau, Marcel Fritsch, Benoît Haettinger, Geoffrey Diebold, Joseph Arenas, Fabienne Breyel, Geneviève Botzong, Audrey Bauer, Brice Schobel, Gisèle Berbach, Dominique Reinbolt, Christian Biller.

Procurations : 2 – Fabrice Lutz donne procuration à Brice Schobel, Laetitia Johner donne procuration à Geneviève Botzong

Absents :

Nombre de votants : 15

1. Désignation du secrétaire de séance

Brice SCHOBEL est désigné comme secrétaire de séance.

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

2. Adoption du procès-verbal du 2 septembre 2024

Le PV de la séance du 8 octobre 2024 est adopté à l'unanimité.

Votants : 15 - **POUR : 15** ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

3. Autorisations budgétaires de fin d'année

Vu l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans l'attente du vote du BP 2025, le conseil municipal souhaite autoriser le maire à engager et à mandater les dépenses d'investissement à compter du 1^{er} janvier 2025 dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2024, non compris les crédits afférents au reversement de la dette. Les crédits seront repris dans le cadre du vote du budget primitif 2025.

4. Lancement de la concertation de la Modification n°2 du PLUi

La concertation de la modification N°2 du PLUi, sous l'égide de la communauté de communes du Kochersberg, se poursuit. L'ensemble des documents sont consultables sur leur site internet.

- Pour ce qui concerne la commune de Dingsheim :
 - Modification du zonage agricole d'une parcelle en zone Aa (zone agricole non-constructible) en zone Ab (zone agricole constructible) pour permettre le développement professionnel d'une agricultrice en en culture Bio
 - Suppression de 2 emplacements réservés, l'un rue de Firminy et l'autre rue de la Chaîne.

- Modifications de l'OAP de la zone artisanale à Griesheim.

Le maire présente le projet de modifications de l'OAP. Après avoir rappelé le texte initial de l'OAP et après analyses et échanges sur les modifications proposées par ce projet, le conseil adopte les principes suivants :

- Soutien de la commune au projet de la ZA dans sa rédaction initiale en faveur du desserrement des entreprises des 3 communes du SIVOM
- Soutien à l'implantation telle qu'envisagée à ce jour d'entreprises sur cette zone.
- Soutien de l'accès à la ZA soit directement par la RD31, soit par la mise en place d'un rond-point avec une branche spécifique à la ZA
- N'est pas favorable à l'accès à la ZA matérialisé en perpendiculaire par rapport à l'accès à Dingsheim (rue de Mittelhausbergen) en raison de l'impossibilité technique de réaliser cet accès dans le respect des contraintes émises par la CEA. En effet, cet accès, n'intègre pas la topographie complexe du lieu, ni d'autres paramètres.

Le conseil municipal mandate le maire pour inscrire ces observations au titre de la commune dans le cadre de l'enquête publique liée à la modification du PLUi. Ces observations s'intègrent dans les débats en cours entre tous les partenaires concernés par la mise en œuvre de la ZA. Cette contribution en constitue un complément cohérent.

Délibération N°19/2024

Adopté à l'unanimité

Votants : 15 - POUR : 15, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

5. Accès à la zone artisanale à Griesheim

Un compte rendu de la réunion technique du 9 octobre sur le projet d'accès à la ZA partir de la RD31 est présenté par Joseph Arenas. Il rappelle que le projet d'accès à la ZA par la RD 31, sur proposition de Griesheim, avait fait l'unanimité des représentants de Griesheim et de Dingsheim puis de la CocoKo lors de la rencontre entre les représentants des 2 communes le 29 juillet 2024.

Cette position restait cependant dans l'attente de l'avis de la CEA. En effet ce projet passait par une transformation de la voirie départementale en voirie communale sur le tronçon allant de l'entrée de Dingsheim à l'entrée de Griesheim (tronçon d'environ 500m).

Lors de la réunion du 9 octobre, la CEA a déjà émis un certain nombre d'observations qui portaient non seulement sur le terrain juridique de sa faisabilité, mais aussi sur un terrain normatif contraignant au regard des données techniques retenues dans ce type de schéma.

Compte tenu de ces réserves et des difficultés techniques entraînant des coûts élevés, une piste, déjà proposée par les communes mais écartée par la CEA, le 10 novembre 2023 (piste dite du rond-point) a été réactivée lors de cette réunion. En séance, la CEA a émis plusieurs réserves techniques sur cette piste. Avant de se prononcer en commission technique, elle attend les résultats d'une étude technique qui reste à conduire sur ce projet.

Au cours de la réunion, il est également ressorti que le bureau d'études allait rapidement établir une brève estimation et un comparable financier entre les 2 pistes évoquées, à savoir : entrée par le RD 31 ou rond-point revu 2024 pour permettre aux communes de les présenter à leurs conseils. Une nouvelle rencontre informelle sur ces sujets, et surtout sur la poursuite de la piste du rond-point version 2024, est prévue, avec tous les intéressés, le 8 novembre 2024. En vue de cette prochaine réunion et pour lancer le cas échéant une étude approfondie, la position de principe du conseil municipal de Dingsheim sur cette piste est sollicitée.

Un historique ayant été fait pour rappeler le chemin parcouru et les solutions proposées depuis la réunion du 23 novembre 2023 et au-delà des arguments débattus, le conseil a souhaité rappeler sa position de principe. Le conseil municipal considère que tout doit être fait dans un intérêt collectif partagé pour apporter le soutien du conseil municipal au projet de ZA, dont l'objectif est d'apporter une solution de desserrement aux entreprises de des 3 communes du Sivom La Souffel.

Il constate également que les deux projets sur la table (accès direct RD1 et projet du rond-point) ne concernent a priori pas Dingsheim, ni techniquement ni financièrement. Il précise que si le projet du rond-point final, validé par la CEA et accepté par Dingsheim, faisait ressortir un point d'aménagement cadastral requérant une cession marginale de parcelle en sortie du rond-point projeté, Dingsheim donnerait son accord.

Compte tenu de ces éléments et comme demandé lors de la réunion du 9 octobre, le conseil apporte par conséquent un soutien de principe favorable à Griesheim et plus largement aux parties prenantes pour qu'elles puissent mandater leur bureau d'études et ainsi affiner leurs études dans les meilleurs délais. Dingsheim restant à ce stade dans l'attente, et avec intérêt, du détail du projet.

6. ZFE – modification du calendrier

En raison de l'amélioration de la qualité de l'air et l'absence de contrôle, l'Eurométropole a décalé le calendrier de 2 années. Les véhicules Critair 3 pourront donc circuler jusqu'en décembre 2026.

La commune propose que la ZFE soit définitivement supprimée compte tenu des arguments avancés par l'Eurométropole et augmente plutôt les modes de transport doux et le cadencement des transports en commun de nos villages.

Délibération N°18/2024

Adopté à l'unanimité

Votants : 15 - **POUR : 15**, ABSTENTIONS : 0, CONTRE : 0

7. Compte rendu des commissions :

Cadre de vie, solidarité

- Cérémonie du 11 novembre : même formule qu'en 2023. Mise en place des tables partir de 9h 00.
- 6 décembre : St Nicolas. Passage à l'école maternelle à partir de 15h. Vin chaud et mannele distribués dans la cour de l'école à partir de 16h.
- 7 décembre : Repas des aînés au centre culturel avec la distribution des invitations par les conseillers municipaux aux aînés en semaine 46.
La mise en place de la salle est prévue après la fête de St Nicolas à partir de 17h. Le service du 7 décembre démarrera à 11h00. Rangement à la fin de la journée.
Le repas sera assuré par le traiteur « Chez soi », l'animation musicale par M. Hummel et enfants de l'école élémentaire.
- Mise en place des décorations de Noël extérieures et à la mairie : mardi 19 novembre à partir de 9h.

Communication

Néant

Urbanisme et économie

- Les travaux sur la pointe à l'angle de la rue Principale et de la rue Le Corbusier ont débuté. Il y aura un local commercial (cabinet d'architecte) et deux appartements. L'ancienne maison sera transformée en 3 logements.

Voirie

- Restent les finitions à faire rue de la Chaîne avec l'implantation des luminaires définitifs
- La commune étudiera la possibilité de procéder au ramassage des feuilles mortes (camion aspirateur) pour les arbres implantés sur le domaine public (une fois en fin d'automne) en soutien aux équipes du Sivom.
- L'arrêté de 2004 concernant les obligations de déneigement par les habitants sera étendu au nettoyage des trottoirs (feuilles mortes).

Citoyenneté, jeunesse et environnement

- Les aménagements paysagers du cimetière et le remplacement des arbres morts du parc du Musaubach auront lieu à la fin du mois de novembre.

8. Compte rendu du SIVOM et de la communauté de communes

SIVOM

Projet de maison médicale

Depuis près de 3 ans un projet de construction de maison de santé sur Dingsheim a été lancé par des professionnels de santé exerçant à Dingsheim. Les collectivités (Sivom et communes) ont été sollicitées par les investisseurs pour, dans un premier temps, accéder à un terrain constructible.

Cette opération privative présentait plusieurs avantages en permettant notamment aux professionnels concernés d'accueillir de nouveaux associés mais aussi d'élargir et de concentrer l'offre médicale et paramédicale.

Pour la collectivité, le contexte démographique des deux communes fait apparaître une pyramide des âges qui mécaniquement va accroître la demande de soins. La maison de santé pouvait ainsi apporter une réponse à des besoins grandissants et diversifiés.

La rareté et le prix des terrains ont conduit les collectivités à proposer un terrain sivolmal constructible d'une surface correspondant aux besoins. Le prix de cession de ce terrain, fixé par le service des domaines et revu à la hausse par la suite, a fait l'objet d'une unanimité au sein du Sivom et des communes pour soutenir par ce biais le projet des investisseurs.

Après avoir obtenu le permis de construire le projet était prêt à être mis en œuvre courant 2024. Il s'est arrêté au courant de l'été de cette année sous le double effet d'une évolution personnelle et professionnelle de certains professionnels de santé.

Les intéressés ont proposé une autre piste consistant à rendre la collectivité « investisseur » de la partie médicale du projet pour le donner ensuite en location aux professionnels de santé. Le montant estimé du projet s'élève à 1,2 M€.

Dans les échanges qui ont suivi, le conseil a relevé que l'intérêt général des communes imposait de réfléchir à un projet qui améliorerait l'offre médicale locale -en croissance- et ayant vocation à s'élargir à de la patientèle de passage. En outre, un tel projet simplifierait les déplacements des habitants par un effet de concentration sur un pôle unique.

Cependant au regard de la situation notamment financière des collectivités, des évolutions démographiques estimées et du rôle particulier qui serait celui de la collectivité, une telle démarche ne rentre pas dans les paramètres raisonnables de gestion et d'investissement. Cette position du conseil est également en cohérence avec des positions comparables de collectivités confrontées à la même situation.

Communauté de communes

Néant

9. Divers

a. Agenda

- ↻ 06/11/2024 : commission « Hofname » à 11h
- ↻ 07/11/2024 : commission « révision liste électorale » à 17h
- ↻ 11/11 /2024 : commémoration - rdv à 10h45 au cimetière
- ↻ 29-30-1^{er}/12 2024 : Marché de Noël organisé par Hapi
 - 29 novembre : concert de Noël à 20h en l'église de Dingsheim
 - 30 et 1^{er} décembre au centre culturel marché de Noël
- ↻ 06/12 : St Nicolas à 16h
- ↻ 07/12 : Fête des aînés -rdv à 11h au centre culturel

- ↻ Prochains conseils municipaux :
 - 9 décembre 2024 à 19h30
 - 6 janvier 2025 à 19h30
 - 9 janvier 2025 cérémonie des vœux à 18h
 - 11 janvier 2025 ramassage des sapins de Noël

La séance est close à 21h30

Ont signé le présent procès-verbal :

Le président de séance : Gaston BURGER <i>Maire</i>	Le secrétaire de séance : Brice Schobel <i>Conseiller municipal délégué</i>